



La mixité scolaire : Faut que ça bouge !



Jean Hindriks
Senior Fellow



Brieuc Van Damme
Junior Fellow

1. Un constat alarmant

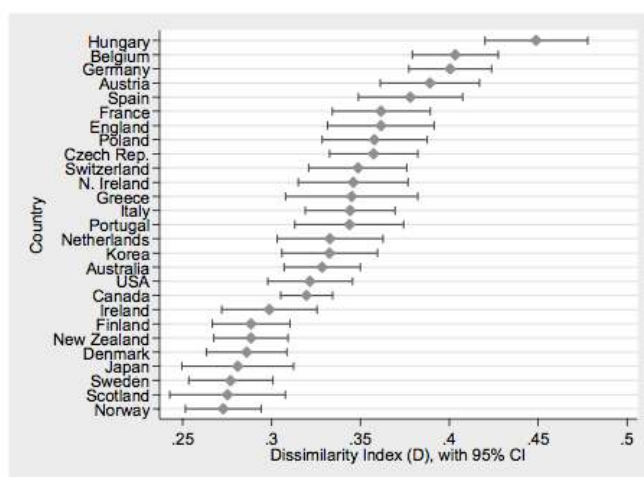
La Belgique est un des pays avec la plus forte ségrégation scolaire, sur base de l'indicateur synthétique d'origine sociale ESCS (Economic, Social and Cultural Status) construit par PISA. Cet index intègre en plus de la profession et le niveau d'études des parents, un indice des ressources éducatives et culturelles de la famille (nombre de livres à la maison, endroit pour étudier, présence d'œuvres d'art, d'un dictionnaire, etc.). Les élèves sont répartis en deux groupes d'origine "fort" et "faible" selon que leur indice ESCS est supérieur ou inférieur au niveau médian. Le taux de ségrégation indique la mesure dans laquelle la composition effective des établissements scolaires s'écarte de la distribution uniforme avec une représentation égale des deux groupes. La position belge est consternante avec un taux de ségrégation de 40% (avec intervalle de confiance IC de 37-43%) soit le plus mauvais score d'Europe, juste derrière la Hongrie. Ce taux de ségrégation signifie concrètement qu'il faudrait déplacer 40% des élèves d'origine "faible", sans autre déplacement, pour rétablir la distribution uniforme des élèves entre établissements.

La mixité scolaire : Faut que ça bouge !

“La position belge est consternante avec un taux de ségrégation de 40% soit le plus mauvais score d’Europe, juste derrière la Hongrie.”

Si on analyse la ségrégation au niveau régional belge (1), on constate une ségrégation plus forte en Communauté française avec un dissimilarity index de 43% (IC 38-49%) en Communauté française contre 37% (IC 34-41%) en Communauté flamande. Selon les régions la ségrégation prend aussi une forme tout à fait différente. La Flandre pratique la “sélection précoce” vers les filières techniques et professionnelles, avec pour conséquence un taux de ségrégation entre filières important. A contrario, la Communauté française pratique un enseignement commun sur une plus longue durée et le taux de ségrégation au sein des filières est plus important. Cela signifie que la sélection se fait entre écoles d’une même filière.

Figure 1
Social segregation in schools, 27 countries, Dissimilarity index (D)



Source : Jenkins et al (2008) Social segregation in secondary schools. Oxford Review of Education 34, pp.21-37.

2. La mixité scolaire c’est fondamental,

De tout temps, il a existé des quartiers riches et des quartiers pauvres. De tout temps, l’espace social a été segmenté. Pourquoi donc, aujourd’hui, le problème de la ségrégation émerge-t-il avec une force aussi considérable ? La raison en est simple : il ne s’agit pas tant de la ségrégation que de l’absence de mobilité sociale. C’est ainsi qu’un phénomène normal, spontané aboutit à la ségrégation, partageant la société entre des groupes socio-économiques étanches, avec des écoles d’en haut et des écoles d’en bas.

S’il existe une solution à ce problème, elle consiste, sans nul doute, à remettre en marche la mobilité : la mobilité dans l’espace, la mobilité professionnelle et la mobilité sociale (au seul sens d’une mobilité sociale ascendante). L’école, l’enseignement au sens large, peut jouer un rôle déterminant, étant précisé que les probabilités de réussite dans l’enseignement dépendent de plus en plus de conditions sociales, comme le montrent certaines études. De fait, cette réussite dépend de l’espace au domicile dont l’élève dispose. Un enfant disposant d’une chambre propre présente de meilleurs résultats scolaires que lorsqu’ils sont plusieurs à partager ce même endroit. Il convient donc de rétablir l’égalité des chances, pour remettre en marche cette mobilité. Mais alors, qu’est-ce que l’égalité des chances ?

“Les systèmes scolaires les plus performants sont aussi ceux qui assurent le mieux l'égalité des chances.”

Il s'agit de corriger un handicap initial, de modifier les conditions initiales dans lesquelles se trouvent des individus, pour leur donner des chances égales dans la vie. La grande inégalité de nos sociétés réside dans les conditions initiales. Mais de quelle inégalité parle-t-on ? Qu'est-ce qui doit être égal dans nos sociétés ? À cette question, on peut répondre que les conditions d'enseignement doivent être égales pour tous, ces conditions étant entendues au sens large. Mais plus globalement, la réponse doit être fondée et portée par une ambition : celle de corriger des handicaps initiaux. Nous devons rechercher les voies et moyens d'une représentation plus égale de tous les individus, quelles que soient leurs origines sociales, dans nos établissements d'enseignement secondaire et supérieur, fussent-ils les plus prestigieux. Pour cela, nous devons corriger cette ségrégation scolaire, sournoise mais bien présente, par laquelle des établissements prestigieux donnent ainsi un avantage à ceux qui sont déjà avantagés.

On pourrait craindre que promouvoir la diversité scolaire ne tire vers le bas le niveau d'ensemble de notre système scolaire, mais un rapport McKinsey révèle que les systèmes scolaires les plus performants sont aussi ceux qui assurent le mieux l'égalité des chances. Plus exactement « les scores PISA des meilleurs systèmes d'éducation ne montrent qu'une corrélation faible entre les résultats et l'origine de l'étudiant individuel ». (2)

3. La mixité scolaire c'est complexe,

Selon l'état actuel de la recherche européenne, il semble que dans les pays où les parents sont libres d'inscrire leurs enfants dans l'établissement de leur choix et où les établissements peuvent filtrer ceux qu'ils acceptent, la ségrégation sociale entre les établissements scolaires soit favorisée. (3) Autrement dit, dans les pays qui accentuent le libre choix des parents et régulent insuffisamment les établissements, la ségrégation s'accroît. Mais ce n'est pas le libre choix des parents à lui seul qui crée de la ségrégation scolaire, puisque inversement, la carte scolaire en France n'est pas une garantie de diversité sociale, puisqu'elle entérine souvent la ségrégation territoriale. Que faire alors ? Ce n'est pas simple. D'une part il faut renforcer les moyens des écoles qui se trouvent face à des populations scolaires socialement défavorisées (c'est la direction prise par la Communauté française dans son dernier décret de mars 2009) ; d'autre part, un plus grand choix des parents peut être défendu si des régulations des recrutements par les établissements existent et sont efficaces.

À cet égard, la Belgique est un contre-exemple, car non seulement les parents choisissent mais les établissements peuvent assez facilement filtrer les élèves qu'ils privilégient. Avant 1997 le pouvoir discrétionnaire des écoles était presque absolu et lorsque le nombre de places disponibles était inférieur au nombre de places demandées, elles sélectionnaient selon leurs propres critères. Bien que le décret mission de 1997 eût établi certaines règles que les écoles devaient respecter en matière d'inscription, elles gardaient une marge de manœuvre relativement importante pour ne sélectionner que leurs élèves préférés. Avec le décret inscriptions de 2007, ce sont les files d'attente, injustes socialement et inefficaces économiquement, qui ont été institutionnalisées. En 2008, le décret mixité, instaurant un système de tirage au sort décentralisé, vit le jour. Ainsi, pour augmenter leurs chances de pouvoir inscrire leur enfant dans telle ou telle école de leur choix, les parents ont multiplié les demandes d'inscriptions créant ainsi une bulle inflationniste. Résultat des courses : dans 14% des écoles en Communauté française les demandes d'inscriptions sont supérieures aux places disponibles.

“Le tirage au sort n’est pas aussi répréhensible qu’on le prétend. ”

Le problème est particulièrement grave à Bruxelles et dans le Brabant Wallon où, selon une source à l’UFAPEC, un enfant sur 10 serait encore sans école pour l’année scolaire 2009-2010, alors qu’une demande d’inscription sur 5 serait en fait une inscription multiple. Or, le problème n’est pas le nombre total de places, mais l’engorgement dans un certain nombre d’écoles mieux réputées. Il faut donc trouver une méthode pour répartir les élèves entre écoles qui respecte à la fois les préférences des parents (liberté scolaire), les objectifs particuliers des écoles (autonomie scolaire) mais aussi la priorité sociale d’une meilleure égalité des chances (diversité scolaire).

La chance, ou l’égalité des chances, forme le tissu philosophique du décret mixité de 2008, qui impose le tirage au sort pour les écoles où les inscriptions dépasseraient le nombre de places disponibles. Jon Elster, théoricien politique de renom, est un défenseur de ce mode d’allocation dans certains cas car parfois « plus juste que le choix rationnel ». Le tirage au sort objectivise, c’est vrai, les opportunités de chacun. Avoir recourt au hasard est un moyen simple et efficace d’éviter de servir une cause ou une autre dans un but intéressé. Le seul moyen de prouver qu’un choix est désintéressé est de s’assurer que ce choix est le fruit du hasard, anonyme et gratuit. Dans tout autre cas, on ne peut pas toujours être sûr que les décisions prises le sont sans l’influence d’un quelconque intérêt. Le tirage au sort évite en outre les longues files d’attente, laisse une liberté, certes restreinte, aux parents et favorise la mixité sociale. C’est aussi par tirage au sort qu’on détermine qui aux Pays-Bas peut commencer une formation de vétérinaire où la demande (plus de 1000 par an) dépasse largement le nombre de places disponibles (225 par an).

Pourtant, le décret mixité a suscité la colère des parents et fait couler beaucoup d’encre, pour finalement être retiré: il suffit de penser au phénomène des inscriptions multiples, source d’incertitude inutile et de surreprésentation du nombre de places manquantes. Les parents parlent en plus de « déracinement » des écoliers, de « nivellement vers le bas » ou encore de « perte d’autonomie ». Bref, il va falloir faire mieux, sans vouloir pour autant donner entièrement raison aux parents.

4. La mixité scolaire c’est possible,

Aux Etats-Unis, les villes de New-York et de Boston ont été confrontées à des problèmes similaires. Pour régler leurs problèmes de concentration des inscriptions, elles se sont inspirées, avec succès, de deux procédures: la procédure des cycles d’échange des priorités et la procédure de l’acceptation différée.⁽⁴⁾ Les deux procédures partent du principe de classes de priorités centralisées, basées sur des critères établis par le politique, au sein desquelles les étudiants se voient attribués un nombre au hasard qui départage les équivalences pour obtenir un ordre strict de priorité. Les parents d’élèves, quant-à-eux, doivent soumettre une liste de leurs écoles préférées à une administration centrale.

Voyons comment la procédure des cycles d’échange des priorités alloue étudiants et écoles. Les élèves reçoivent un « ordre de priorité » dans chacune des écoles sur leur liste. Il est alors possible d’assigner les élèves aux écoles qu’ils préfèrent, en leur offrant la possibilité d’échanger leur priorité à une école avec un élève qui a une priorité dans une école qu’ils préfèrent. Les élèves échangent donc leurs places sur base de leurs priorités respectives. Le processus est répété jusqu’à ce qu’il n’y ait plus d’améliorations possibles. La possibilité d’échange minimise les risques de mécontentement. En plus, par le système du tirage au sort, l’équité est assurée, alors que le système de classement strict et d’échange par après garantissent un maximum de respect des préférences des parents et de transparence.

“On peut minimiser les mécontentements en permettant l'échange des priorités.”

L'autre procédure intéressante, l'acceptation différée, fonctionne comme suit. Pendant la première étape, chaque élève « se propose » à son école de premier choix. Chaque école assigne provisoirement ses places à ces « proposants » un à un et en respectant leur ordre de priorité. Tous les proposants restants sont rejetés. Chaque élève qui fut rejeté dans l'étape précédente se propose à son école de deuxième choix. Chaque école considère ainsi chaque nouvelle proposition d'inscription et l'accepte, provisoirement, tant qu'il y a des places disponibles et tant que l'ordre de priorité des nouveaux proposants sont supérieurs aux ordres de priorité les plus bas jusque là présents au sein de l'école en question. Les élèves rejetés repassent ainsi par la même procédure pour les prochaines écoles sur leurs listes. Le système d'allocation s'arrête lorsque plus aucun élève n'est rejeté. Il a été démontré que ce système d'allocation tient compte de manière stricte de l'ordre des priorités, même s'il y aurait moyen de diminuer le mécontentement des familles. Par rapport à la procédure des cycles d'échange des propriétés, l'acceptation différée donne donc priorité à la mixité scolaire et moins à la liberté des parents. La procédure reste, cependant, efficace et transparente.(5)

5. La mixité scolaire est une ambition politique.

Organiser les inscriptions scolaires c'est fondamental, c'est possible, mais c'est surtout complexe, comme nous avons pu le voir. Il n'y a pas de solution toute faite et il y aura quoi qu'il arrive des mécontents dans la mesure où tout le monde ne pourra jamais obtenir son premier choix. Restons réalistes aussi. Ces mécanismes ne résoudront pas le problème de la qualité décevante et visiblement hétérogène de l'enseignement en Communauté française. Pour ça, il faudrait une réflexion qui aille bien plus loin que les inscriptions. Car en définitive, si on voulait faire un reproche au décret mixité, c'est de ne pas avoir clarifié ce que l'on souhaite exactement comme mixité scolaire (linguistique, académique, culturelle, sociale ?). Si elle n'est pas mieux définie, la mixité ne peut pas constituer un vrai projet politique.

On observe aujourd'hui une perte de foi dans la capacité du système éducatif à changer les choses, y compris de la part du corps enseignant. Selon des chiffres récents 40% des jeunes enseignants quittent la profession dans les 5 ans. Et il faut payer un bonus pour retarder le départ à la retraite précoce des seniors. C'est pourquoi les familles s'intéressent avant tout aux caractéristiques du public comme si un établissement n'était que son public. Dans ces conditions, la mixité équivaut à un projet assez superficiel, consistant à dire qu'il suffit de "les mettre ensemble." Or cela ne suffit pas. On sait de manière générale qu'il ne suffit pas de mettre les gens ensemble pour que se développent des rapports entre eux. Pour créer cet échange, il faut donc faire quelque chose avec eux : organiser des activités, éviter de créer des tensions entre bons et mauvais élèves, etc. La mixité est un idéal politique de sociabilité assez largement souhaité et pourtant si peu pratiqué. L'écart est grand entre idéal et pratiques. On se doit donc de nourrir un discours critique sur cet idéal. Or aujourd'hui, en Belgique, la pensée sur ce thème s'essouffle et la notion court le risque de devenir simpliste et superficielle.

Jean Hindriks, professeur d'économie publique à l'UCL et Senior Fellow Itinera Institute

Brieuc Van Damme, consultant indépendant et chercheur à l'Itinera Institute

“Ces mécanismes ne résoudront pas le problème de la qualité décevante et visiblement hétérogène de notre enseignement.”

Notes

- (1) Verschelde M, Hindriks J, Rayp G and Schoors K (2009) Explaining regional disparity in education in Belgium, mimeo
 - (2) McKinsey & Co (2007) How the world's best-performing school system come out on top ?
 - (3) Maroy C. (2006), École, régulation et marché. Une comparaison de six espaces scolaires en Europe. Paris, PUF.
 - (4) Abdulkadiroglu, A., Pathak, P., Roth, A. et Sönmez, T., (2005). The Boston Public School Match, The American Economic Review, Vol. 95, No. 2, pp. 368-371.
 - (5) Pour plus de détails sur ces procédures et leurs enjeux, voir l'excellent article du professeur François Maniquet "Inscriptions dans les écoles : quelques enjeux et quelques solutions" Regards Economiques, à paraître.
-